

41-1°) Cession gratuite par la S.I.D.R. à la Commune de Saint-Denis d'un terrain destiné à la construction du 3ème Groupe Scolaire du Chandron.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Ainsi que vous le savez, il est fait obligation à la S.I.D.R. de mettre à la disposition de la Commune une certaine superficie de terrain pour la construction d'un groupe scolaire, lorsque son lotissement comprend plus de 500 logements.

La S.I.D.R. vient de me rappeler qu'un terrain d'une superficie de 11,75 ha a été réservé par ses soins à la réalisation d'un troisième groupe scolaire au CHAVIRON.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir m'autoriser à accepter cette cession gratuite.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. Bonna de 15 juillet 1965
De l'actuelle P.M. Bonna de
Angry: P.M. Bonna de
Pour copie conforme
11,75 ha de terrain
de l'actuelle P.M. Bonna de
Angry: P.M. Bonna de
De l'actuelle P.M. Bonna de
Angry: P.M. Bonna de